



AUCAMVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 JUILLET 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2024.77

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	22	Pour :	22
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 3 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix juillet à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Nicolas TOURNIER, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT.

Pouvoir(s) : Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à M. Nicolas TOURNIER, M. Alexis FRIGOUL pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, M. Jean-Pierre JAMMES pouvoir à M. Thierry RAFAZINE.

Absent(s) excusé(s) : Mme Véronique FABREGAS, Mme Caroline ANDREU, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lylia CHALLAL, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : SDEHG : CHEMIN DES BOURDETTES PARTIE NORD - EFFACEMENT DES RESEAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC

Exposé :

Le chemin des Bourdettes est inscrit dans le programme pluriannuel des investissements pour les années 2025 et 2026. La réfection complète s'étire sur 940 mètres, le projet se décomposera en deux tranches :

- Tranche 1 - Partie nord : limite Fonbeuzard (rue Roquefeuil) / rond-point rue des écoles 510 ml

- Tranche 2 - Partie sud : rond-point des écoles / limite Toulouse (chemin Dortis) 440 ml dont 110 ml en commun avec Toulouse

Préalablement à la réfection de chaussée pour la tranche 1, la ville a sollicité le SDEHG pour l'effacement des réseaux basse tension / télécom et la réfection complète de l'éclairage public actuellement sur 17 poteaux bétons supportant la basse tension.

La construction des réseaux souterrains et la mise en place d'une vingtaine de mâts d'éclairage de 5 mètres de haut est estimée à respectivement 377 198 € TTC et 211 983 € TTC dont les plans de financement sont les suivants :

Réseaux souterrains partie électricité / télécom

- TVA (SDEHG) : 58 300 €
- Part SDEHG : 68 000 €
- **Part prévisionnelle communale : 250 898 €**
- Total TTC : 377 198 €

Eclairage public

- Part SDEHG : 57 750 €
- Subvention Conseil départemental : 24 750 €
- **Part prévisionnelle communale : 97 003 €**
- TVA (SDEHG) : 32 480 €
- Total TTC : 211 983 €

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune est estimée à 347 901 euros.

Le SDEHG demande à la commune de valider l'avant-projet sommaire réalisé et de s'engager sur la participation financière.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu l'étude réalisée par le SDEHG,
Entendu l'exposé de M. MANERO, Sixième Adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver l'avant-projet sommaire de la tranche 1.

Article 2 : de couvrir la part communale par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG, imputé à l'article 6561 de la section fonctionnement du budget communal.

Article 3 : de solliciter l'aide du Conseil départemental pour les parties relatives à l'éclairage.

Le Maire,

Gérard ANDRE

